



MUNICIPALITE
DE
NOVALLES

Au Conseil Général de et à
Novalles

Séance du Conseil Général du 7 juin 2024

Délégué de la Municipalité : Serge Kobi

Préavis municipal n° 01/2024

relatif à la demande d'adoption des comptes 2023 et au rapport de gestion 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Novalles soumet à votre approbation les comptes communaux 2023, se présentant de la manière suivante :

Charges	CHF 427'437.74
<u>Revenus</u>	<u>CHF 410'254.09</u>
Excédent de charges	CHF 17'183.65

Vous trouverez tous les détails en annexe et le syndic, responsable des finances, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver ce préavis en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE NOVALLES

- Sur proposition de la Municipalité
- Vu le préavis de la Municipalité no 01/2024
- Entendu le rapport de sa commission
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

1. D'accepter les comptes 2023 de la commune de Novalles tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2024.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



S. Kobi



La Secrétaire



M. Bron

Annexes :

- Comptes 2023
- Commentaires des comptes
- Rapport de gestion 2023